

La nouvelle réforme des études de santé contestée

Le gouvernement souhaite revenir sur la refonte de 2020, qualifiée d'« inéquitable et anxiogène »

Vers quel ogre universitaire envoyer son enfant, au risque qu'il se fasse dévorer ? Depuis le mardi 2 juin et le début des premiers résultats de l'édition 2026 de Parcoursup, c'est l'étrange question que se posent des milliers de parents dont la progéniture a candidaté à un parcours d'accès aux études de santé.

Sur Facebook, le Collectif national PASS-LAS centralise les questions d'internautes sous pseudonyme, ainsi que les conseils, encouragements et déceptions de milliers d'étudiants et de leurs parents égarés dans le dédale des parcours possibles : « Mon fils devrait être accepté à la Sorbonne, Paris-Nord et Paris-Saclay en PASS [parcours d'accès spécifique santé]. Que lui conseiller pour avoir le plus de chances de réussir sa première année ? », interroge Amé. Que choisir entre « PASS, médecine à l'université de Brest ou LAS [licence accès santé] sciences de la vie à Toulouse », demande Benamor. Il n'existe pas de bonne réponse.

En effet, chaque université a l'autonomie pour construire sa maquette académique et son système d'évaluation. Rien qu'en Île-de-France, « un étudiant a le choix entre 100 parcours différents ! Certains sont parfois très éloignés de la santé et peuvent même paraître un peu baroques », admet Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, lors de la conférence de presse de présentation de la réforme, vendredi 17 avril.

En 2025, ils étaient 850 000 candidats à avoir déposé, sur la plateforme d'orientation, au moins un vœu pour le PASS, qui donne accès à la filière médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie (MMOPK).

Si 26 506 étudiants ont finalement intégré un PASS, les facultés françaises offrent 16 000 places seulement en deuxième année dans les spécialités précitées. Comme pour ajouter un niveau d'incertitude dans leur cursus à venir, les étudiants de première année à la rentrée 2026 seront les derniers à subir ce système.

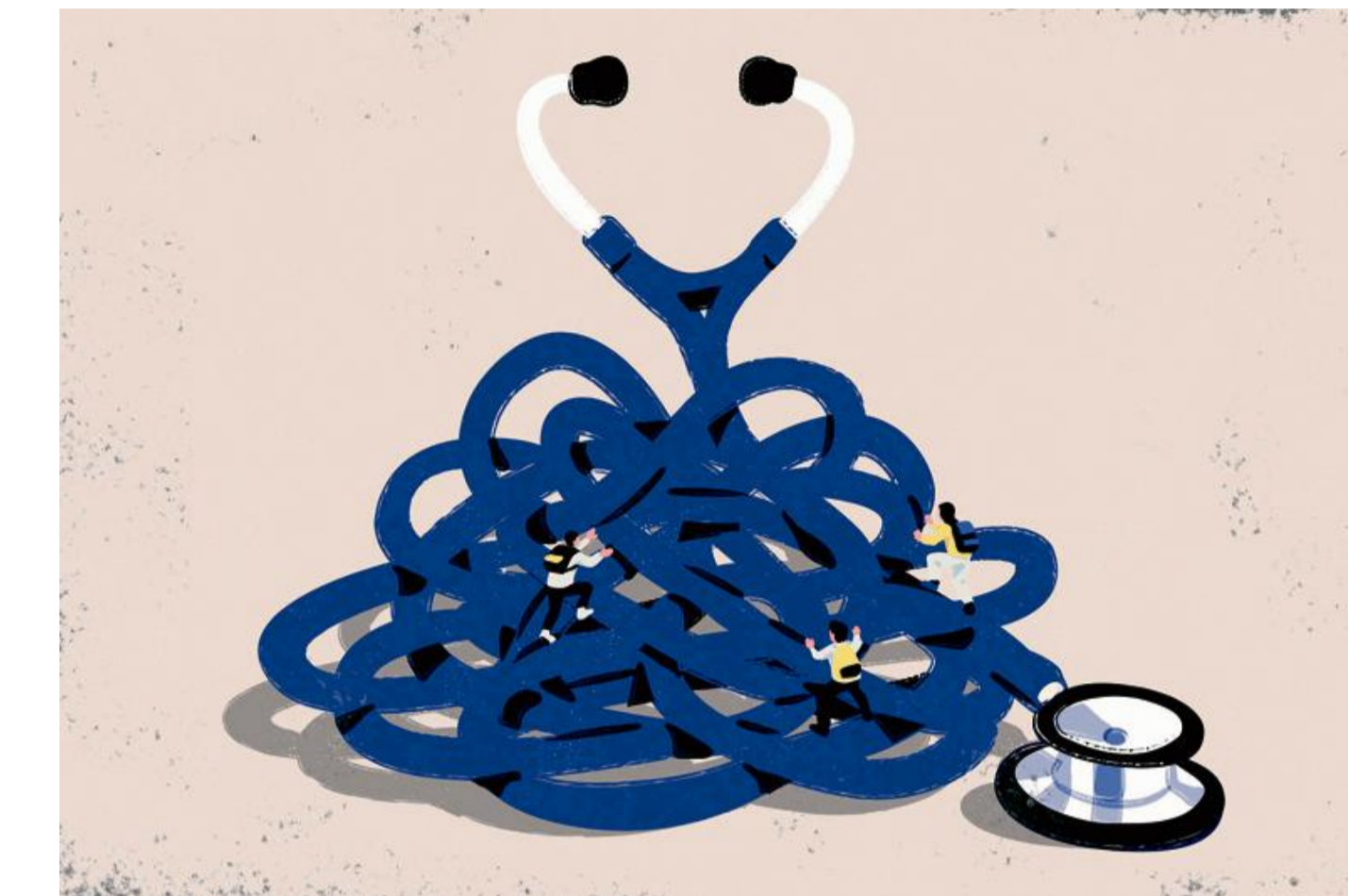
Le risque de l'hypersélection

Le ministère de l'enseignement supérieur et celui de la santé ont annoncé, en avril, une réforme de la réforme de 2020, reconnaissant avoir été les auteurs d'un assemblage incompréhensible, inéquitable et anxiogène. Les facultés ont jusqu'à l'hiver et la prochaine mouture de Parcoursup pour remettre à plat l'ensemble de leurs cursus. Elles devront aussi éviter tous les écueils qui ont généré six années de frustrations et de combats pour nombre de familles.

La réforme de l'accès aux études de santé de 2020 a créé une double voie : le PASS, dont le programme est axé sur des études scientifiques mais qui est accompagné d'une « mineure » dans une autre matière, selon l'offre de licences que propose l'université. En cas d'échec au concours de 1^{re} année, l'étudiant en PASS peut passer en deuxième année de LAS s'il a validé sa première année dans sa mineure. Sa mineure deviendra alors sa matière principale, et donc sa majeure. Il aura la possibilité de repasser une seconde et dernière fois le concours santé en fin de LAS 2 ou de LAS 3.

L'autre chemin est celui de la LAS dès la première année d'études. Dans cette licence, la santé est une mineure et la majeure (droit, histoire, mathématiques...) est choisie par l'étudiant. Il peut également se présenter deux fois au concours MMOPK.

L'idée de contraindre les candidats à un double parcours universitaire vise à réduire les déconvenues d'étudiants brillants – dont la grande majorité a obtenu une mention très bien au bac – qui prennent le risque d'un cursus hy-



CHARLES MONNIER

persélectif. En cas d'échec en santé, il existe une porte de sortie dans la seconde matière choisie. « Les lycéens qui choisissent de candidater à une PASS cochent sur Parcoursup toutes les mineures possibles pour maximiser leurs chances d'intégrer la faculté de médecine, mais sans aucun intérêt pour la matière cochée », observe Eve, mère francilienne de deux étudiants en médecine (les personnes citées par leur seul prénom ont souhaité rester anonymes).

« L'objectif de la réforme était que les étudiants ne se retrouvent pas sans rien après deux échecs au concours. Résultat, on a formé des cohortes d'étudiants titulaires d'une licence dans une matière qui ne les intéresse pas », poursuit Floriane, mère d'un étudiant en LAS.

Ces témoignages recourent à l'analyse de la Cour des comptes, qui, dans son rapport sur « L'accès aux études de santé », publié en fin 2024, soulignait que l'inscription en LAS est « subie » par les étudiants dans la majorité des cas.

Le mélange des matières « santé » avec les autres est, pour les étudiants et leurs proches, à l'origine d'un énorme sentiment d'iniquité et de frustration. Libres d'évaluer leurs étudiants comme elles le souhaitent, les universités ont élaboré leurs barèmes d'admission dans la filière MMOPK comme bon leur semble, sans coordination au niveau national.

Comment comparer et classer

« On se retrouve à jouer son avenir médical sur des matières qui n'ont rien à voir avec la médecine. Il y a une rupture d'égalité », regrette Clément, étudiant à Nantes

des étudiants qui n'étudient pas les mêmes matières ? Celui qui aura choisi histoire et celle qui a opté pour les mathématiques ?

Des universités pratiquent l'« interclassement » : les résultats des étudiants dans chaque binôme de matière (santé-histoire, santé-droit, santé-mathématiques...) sont divisés en cinq quantiles. Les meilleures moyennes seront dans le premier quantile, puis le deuxième, le troisième... jusqu'aux moins bonnes. « Seuls les meilleurs dans chaque matière sont sélectionnés. Peu importe la note, il faut être en tête », observe Khadija, mère d'une étudiante en médecine de l'université de Versailles. « Comment comparer du droit et de l'histoire ? », relève-t-elle. « On doit comparer ce qui est comparable », répond Philippe Clavert, vice-doyen de la faculté de médecine de Strasbourg.

L'université alsacienne a choisi de classer les candidats sur leurs matières communes pour intégrer la deuxième année de médecine. « Les étudiants ont suivi les mêmes cours, au même moment et sont soumis à la même évaluation. Il n'y a pas de problèmes d'équité », poursuit l'enseignant.

Éliminés en quelques minutes

Mais ce n'est pas le principe suivi par la plupart des universités. « Le système de lissage des notes entre les différentes mineures, parfois très éloignées des sciences médica-

les, a rendu la sélection opaque et imprévisible, estime Clément, étudiant en deuxième année de médecine à l'université de Nantes. On se retrouve à jouer son avenir médical sur des matières qui n'ont rien à voir avec la médecine. Il y a une rupture d'égalité et un manque de lisibilité. »

Les épreuves orales ont également été synonymes d'une grande source d'iniquité. Les candidats qui parviennent à intégrer le premier décile après les épreuves écrites sont directement qualifiés pour intégrer la filière MMOPK – ils sont les « grands admis ». Les autres doivent se départager dans un dernier sprint : les oraux, qui théoriquement doivent permettre d'évaluer les compétences transversales, loin des problématiques liées à la santé.

Le poids des oraux dans l'établissement du classement final a pu varier de 15 % à 70 %. Des étudiants bien classés après plusieurs années d'efforts constants se sont retrouvés éliminés lors d'un oral de quelques minutes sur une thématique sans rapport avec leurs études. Pour Bérengère, mère d'un étudiant en troisième année de médecine, « l'oral est un outil de diversification sociale des profils, éloigné d'une sélection sur le mérite académique ».

L'iniquité n'a pas échappé au Conseil d'Etat, qui, dans une décision rendue le 29 décembre 2023, a sommé le gouvernement de re-

Les facultés ont jusqu'à l'hiver et la prochaine mouture de Parcoursup pour remettre à plat l'ensemble de leurs cursus

voir les conditions et les modalités d'admission en deuxième année. Depuis 2024, le poids des oraux a été limité à 20 % et 30 % de la note globale.

La nouvelle réforme viserait à mettre fin à la « grande hétérogénéité d'organisation », selon le gouvernement. Un système commun à toutes les universités avec une architecture académique en trois parties : un bloc santé, un bloc disciplinaire (biologie, maths, droit... selon les capacités de l'université) et un bloc transversal pour tous (langues, sciences humaines). Une seule voie au lieu de deux, avec une entrée en vigueur prévue pour la rentrée 2027. Toutefois, les auteurs de cette nouvelle réforme semblent ne pas avoir retenu les leçons des précédentes. Alors que les épreuves orales ont été un facteur d'iniquité, « elles seront encouragées selon les organisations de chaque université ».

En clair, des facultés pourraient ne pas organiser d'oral et d'autres, si. Ensuite, les trois blocs ne passeront pas le même nombre de crédits ECTS (le système européen de transfert et d'accumulation de crédits) : une fourchette de 24 à 30 points est laissée à la discrétion des établissements entre le bloc santé et le bloc disciplinaire.

Enfin, le gouvernement prévoit, selon Isabelle Laffont, présidente de la Conférence des doyens et des doyens des facultés de médecine, de « maintenir l'interclassement », donc d'évaluer, pour le même concours, des matières différentes. « La grande hétérogénéité » n'est donc pas près de disparaître. Enfin, les étudiants de la rentrée 2026 vont poursuivre leur cursus avec le système PASS et LAS, qu'il faudra maintenir parallèlement au nouveau parcours à mettre en place avant la prochaine ouverture de Parcoursup. Cette réforme que le gouvernement veut faire passer au forceps avant la prochaine échéance présidentielle sera « un boulet pour l'exécutif », selon un doyen.

Plus diplomate, Isabelle Laffont s'inquiète de cette précipitation et estime que la réforme de la réforme, au vu du temps imparti et des moyens humains et financiers dont disposent les universités, « n'est pas faisable ». ■

ÉRIC NUNÈS

L'enseignement supérieur à la peine face au pic démographique

L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT supérieur sera-t-elle suffisante dès la rentrée 2026 ? La question peut être posée. En effet, « 832 799 », c'est le nombre de naissances que la France a comptées en 2010 selon l'INSEE, un record pour ce siècle. Dix-sept ans plus tard, les anciens bambins sont devenus, pour la majorité, lycéens.

En 2025, c'est 80 % d'entre eux qui obtiennent un baccalauréat. En 2024-2025, l'effectif de l'enseignement supérieur a franchi le seuil de 3 millions d'étudiants, soit une augmentation de 41 100 étudiants en un an, et les universités ont compté 1 631 500 inscrits. Parallèlement, le nombre de places proposées sur la plateforme d'orientation post bac Parcoursup est en berne, avec une baisse de 43 000 places en 2025 et de 10 300 places en 2026.

A cette tension pour intégrer une université s'ajoute un fort recul de l'offre des établissements privés. « Ils proposent 7300 places en moins, dont 6600 places en moins en apprentissage », note Hervé Christofol, enseignant-chercheur à l'université d'Angers et membre du bureau national du Syndicat national de l'enseignement supérieur, dans un article publié dans le mensuel *Le Snesup* d'avril. L'apprentissage a connu une très forte croissance depuis 2018 avec la réforme de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée cette

même année. Pour soutenir l'embauche d'apprentis, le ministère du travail avait accordé aux employeurs jusqu'à 8 000 euros par contrat signé. Une manne d'argent public qui a « créé un effet d'aubaine pour des écoles dont les formations étaient de qualité variable », euphémise Nagui Bechichi, économiste de l'éducation et cofondateur de SupTracker, un outil d'aide à l'orientation.

Désengagement partiel du privé

L'intérêt des établissements privés pour l'apprentissage a fortement diminué dans l'enseignement supérieur. En effet, la loi de finances de 2026 a réduit les aides publiques. La dotation est maintenant de 4 500 euros pour les brevets de technicien supérieurs dans une entreprise de moins de 250 salariés et 1 500 euros au-delà. Pour les diplômés d'un rang plus élevé (licence et master), la somme est fixée à 2 000 euros et à 750 euros, en fonction de la taille des entreprises.

Interrogée sur la baisse de son offre de formation en apprentissage, la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif n'a pas souhaité répondre. Le désengagement partiel du secteur privé sur un marché devenu moins rentable a des conséquences sur les effectifs des établissements publics.

« Sur de nombreux territoires, des écoles privées qui ont profité de ce système ferment désormais leurs portes. Souvent, leurs étudiants se tournent vers nous », assure France Universités. Néanmoins, la pression démographique sur l'enseignement supérieur ne devrait pas durer. Dès 2011, c'est 10 000 enfants de moins qui sont nés par rapport à 2010. En 2015, c'est 40 000 de moins, en 2020 100 000, en 2025 près de 190 000. Pour France Universités, la baisse attendue du nombre d'étudiants ne doit « en aucun cas servir de prétexte pour diminuer les moyens alloués ». Au contraire, cela serait l'occasion de mieux accomplir sa mission de formation. « Nous savons que le taux d'encadrement est un facteur déterminant de réussite étudiante », poursuit l'association.

Pour Nagui Bechichi, ce retournement démographique est propice à mener une réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur en France : « Faudra-t-il fermer des établissements ou les maintenir avec de plus petits effectifs ? Avec le développement de l'IA [intelligence artificielle], quelles sont les filières qui seront touchées ? Quelles sont celles qui permettront encore une insertion professionnelle ? Nous avons besoin de connaissances sur les besoins de demain. » ■

É. N.